

ANIMATEUR TOURISME LOISIR

RNCP 38662

SITE DE
FORMATION**OLERON ou
ROYAN**

FORMATION

PRESENTIEL

CALENDRIER

**OCTOBRE 2026
OCTOBRE 2027**

ANIMATEUR LOISIR TOURISME :

L'animateur tourisme loisir propose ou adapte des activités de loisirs à différents publics et les anime en veillant à la qualité des prestations proposées.

- Adhère et participe au projet d'animation ou au projet éducatif de l'établissement et à l'élaboration du programme d'animation
- Crée ou adapte des activités physiques dans le respect de la réglementation
- Participe à la promotion des animations sur le terrain
- Prépare, installe et anime seul ou en équipe une activité ou une combinaison d'activités



CONDITIONS D'ADMISSION

- Réaliser un test de culture générale
- Effectuer un entretien de motivation

ANIMATEUR TOURISME LOISIR

CRÉEZ L'AVENTURE, ANIMEZ L'ÉMOTION !

100% FINANCÉE EN ALTERNANCE

490 HEURES EN ORGANISME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

910 HEURES EN STRUCTURE D'ACCUEIL

TARIF

FORMATION FINANCÉE À 100% EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONCTION TUTORALE POUR L'ENTREPRISE

COÛT DE LA FORMATION POUR STAGIAIRE LIBRE : 7140€

(FORMATION ÉLIGIBLE À TOUT FINANCEMENT : NOUS CONTACTER)

EFFECTIF

Nombre d'apprenant : minimum 8 / maximum 20

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics

Créer des animations loisirs pour différents publics

Promouvoir des animations loisirs en français et en anglais

Animer des activités de journées pour différents publics en français et en anglais

Animer des activités de soirées pour différents publics en français et en anglais

Assurer la logistique des animations loisirs

DÉBOUCHÉS

Animateur polyvalent

Animateur enfants et adolescents

Animateur temps d'activités périscolaires...

POURSUITE D'ÉTUDES

DEJEPS Animation socio-éducative et culturelle

Formations de niveau 5 dans le domaine de l'animation ou touristique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidat(e)s sont évaluées par un jury selon :

- Une mise en situation professionnelle écrite et orale
- Des questionnements à partir de productions personnelles
- Un entretien final